

Les mystères des films de l'Ouest

DEUXIÈME PARTIE : UN FESTIVAL AVENTUREUX

« Un maire désireux de faire mousser sa ville pense systématiquement au cinéma comme à une belle vitrine. On demande alors à des boîtes de communication d'organiser l'événement, (...), on paie une équipe toute l'année, on rameute la presse, et le cinéma ne devient qu'un produit d'appel. »

Patrick Brouiller, Président de l'association française des cinémas d'art et d'essai (AFCAE) cité dans Télérama du 5 janvier 2005.

« Mais d'autres (festivals de cinéma) n'existent que pour garantir aux élus leurs trois minutes dans le journal de France 3 »

Bertrand Tavernier cité dans Télérama du 5 janvier 2005.

1 – Début 2002 : unanimité au Conseil municipal pour soutenir le projet de festival de cinéma

Le 6 février 2002 les conseillers municipaux votent à l'unanimité le projet d'un festival de cinéma " En route vers le monde cinéma et aventure ".

Il s'agit alors de :

« développer une action forte dans le domaine du cinéma en initiant avec des partenaires publics et privés la première édition du Festival « En route vers le monde – cinéma et aventure » .

Le projet qui doit permettre à terme de donner une visibilité nationale à la Ville s'articulera autour :

- d'une compétition de cinéma regroupant des films inédits venant d'Europe et du monde et ayant comme dénominateur commun de mettre en scène des aventures.

- des thématiques développées chacune autour d'une personnalité forte, avec des reportages, des conférences, des expositions et des rétrospectives cinématographiques. » (extrait du procès verbal du Conseil municipal du 6.02.2002).
- Le 12 mars 2002, l'équipe organisatrice du festival de cinéma « En route vers le monde » (Melpomène, le Manège et la Ville) présente à la presse la première édition d'un festival de cinéma qui « va se dérouler à La Roche-sur-Yon du 8 au 13 octobre prochain, à l'ampleur nationale et sera proposé à un large public ». (Vendée-Matin du 13.03.2002.).
- Le 26 juin 2002 les conseillers votent à l'unanimité des demandes de subvention de l'État au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (F.N.A.D.T.) à hauteur de 45.735 €. Par ailleurs, les concours financiers de la Région et du Département sont sollicités. L'association de gestion du centre culturel *le Manège* est chargée de la mise en œuvre de la manifestation. Le coût du projet est fixé à 360.657 €.

2 – A l'initiative du festival : Philippe Lemoine alors chef de la rédaction locale de Ouest-France

extrait de Roche Mag d'octobre 2002 :

« Tout est parti d'une rencontre à Cannes. Parti en tournage pour le quotidien rennais, à l'hôtel Martinez, Philippe Lemoine rencontre Jérôme Aubert, de la société Melpomène. Des contacts se nouent, essentiellement à titre amical. « Nous avons fréquenté le même lycée, on avait sensiblement le même âge, les liens se sont créés ». Un matin de juin 2001, l'idée ayant germé dans son esprit, Philippe Lemoine décroche son téléphone et appelle Jérôme Aubert : « Est-ce que ça te paraîtrait idiot de faire un festival de cinéma à la Roche-sur-Yon ? » Et c'était parti, Jérôme Aubert adhérera tout de suite à la démarche.

« Je savais pouvoir obtenir des appuis dans ce sens. Jérôme lui avait des contacts dans le milieu à Paris. A nous deux, on pouvait arriver à quelque chose. »

La Ville, sans hésiter soutiendra le projet. Puis le Conseil général, et la région. Plus rien ne pouvait empêcher ce festival de naître (...).

3 – Pourquoi les élus de la Roche claire ont pris très tôt leurs distances avec le festival

- D'abord parce que dès la première édition la manifestation dérive vers un festival à paillettes. En fait de « succès populaire » ce festival à paillettes ne réalisera que quelques milliers d'entrées payantes représentant moins de 5 % des recettes du budget officiel en 2002. Les 10 000 entrées proclamées sont en majorité des scolaires ou des entrées gratuites. Ce revers est lié à l'absence de véritable projet et de réflexion sur le cinéma alors que la région est déjà riche de trois festivals reconnus par les professionnels (Angers, Nantes, la Rochelle).
- Par ailleurs le principal sponsor privé du festival de cinéma de l'aventure était la société Novergie-Ouest. Cette filiale du groupe SUEZ LYONNAISE DES EAUX est spécialisée dans la conception, le financement, la construction, la mise en service et l'exploitation d'incinérateurs de déchets. Les élus de la Roche claire dénoncent très tôt la présence d'un tel partenaire dans un contexte où le projet d'incinérateur en Vendée est vivement contesté.
- Enfin les élus de la Roche claire se sont interrogés sur les dérives possibles liées au manque de séparation des pouvoirs locaux, le principal initiateur du festival, Philippe Lemoine, responsable local de Ouest-France, étant amené à solliciter des subventions auprès de la Ville et à intervenir en tant que « délégué artistique » de l'entreprise Melpomène société privée opératrice du festival.

4 – Quel est le rôle joué par la société Melpomène ?

La société Melpomène est l'opératrice du premier festival de cinéma

- La scène nationale Le Manège, en effet, assure « l'organisation assistée par la société Melpomène chargée entre autre du programme artistique ». (V.M. du 13.03.2002.) La Ville de la Roche-sur-Yon exécutera les démarches de demandes de subventions et sera maître d'ouvrage de l'opération. « La société Melpomène events dont le directeur artistique est Philippe Lemoine, est mandatée par l'association du festival pour créer, imaginer, gérer et faire vivre l'événement. » (V.M. du 13.03.2002.)
- La société Melpomène est une SARL créée le début 2001 par deux associés, Vittorio Orebi et Jérôme Aubert. Elle vise à organiser des manifestations artistiques,

culturelles ou économiques et à créer des événements publicitaires ou promotionnels. Jérôme Aubert est l'associé minoritaire et le gérant de l'entreprise.

- Le festival de cinéma de la Roche-sur-Yon est né sous l'impulsion de Philippe Lemoine, alors chef de la rédaction locale de Ouest-France, qui a fait le lien avec son ami Jérôme Aubert. Celui-ci est un ancien organisateur d'événements pour l'hôtel Martinez pendant le festival de Cannes. (Ouest-France du 8.10.2003).
- De retour d'un périple cannois, la conseillère municipale Françoise Bernier précise dans *Roche mag* de juin 2002 que « la société Melpomène, l'entreprise opératrice du Festival a bien fait les choses. »
- Le 4 octobre 2002 le gérant de Melpomène et coordinateur du festival déclare que « tout est calé » à 5 jours de la soirée d'ouverture du festival le 8 octobre 2002.

5 – Ce qui a été caché aux élus : Melpomène est en cessation de paiements la veille de l'ouverture du festival !

Au cours du Conseil municipal du 10 décembre 2002, la conseillère municipale Françoise Bernier demande au nom de la majorité que « compte tenu des résultats financiers du festival » le Conseil vote une subvention complémentaire de 40.000 €.

- Cette subvention s'ajoute aux 198.672 € qui ont été versés à l'association de gestion du centre culturel Le Manège, chargée de l'organisation de cette manifestation.
- « En réponse à J.L. BATIOT qui souhaite savoir si la mise à disposition de moyens humains et matériels a été budgétisée, M. LE MAIRE précise que cette manifestation s'est effectuée dans le cadre d'une convention entre la Ville et l'association de gestion du centre culturel Le Manège, qui assurait l'organisation générale de ce festival, avec un budget et une comptabilité identifiés pour cette opération. » (extrait du procès-verbal du Conseil municipal du 10 décembre 2002) (voir Annexe).
- Cette demande est votée par la majorité municipale et la droite. Les élus de la Roche claire s'abstiennent.

Or la société Melpomène a été mise en **cessation de paiement le 7 octobre 2002** ... la veille de l'ouverture du festival !..

- Le 18 février 2003 le Tribunal de commerce de Paris met la société Melpomène en liquidation judiciaire. La date de cessation des paiements (c'est-à-dire le moment où l'actif disponible de l'entreprise ne permet pas de faire face au passif exigible) est **fixée au 7 octobre 2002 soit la veille de l'ouverture de la première édition du festival.**
- Le 4 avril 2003 la Cour d'appel de Paris arrête l'exécution provisoire du jugement rendu le 18.02.2003. Le 29 avril 2003 le Tribunal de commerce de Paris autorise la poursuite de l'activité jusqu'au 18.04.2003.

En 2003, Jérôme Aubert est « rémunéré par le Manège pour séduire et attirer vers le festival des partenaires privés et des professionnels du cinéma (réalisateurs, comédiens ...) » (Ouest-France du 8.10.2004.)

En guise de conclusion provisoire trois questions :

- Pourquoi les élus du Conseil municipal n'ont-ils pas été informés de la mise en cessation de paiements de Melpomène et de sa liquidation judiciaire ?
- Le vote d'une subvention complémentaire de 40.000 € au lendemain du festival avait-il un lien avec le défaut de paiement de Melpomène ?
- Dans quelles conditions l'ex-gérant de l'entreprise Melpomène a-t-il été salarié par Le Manège pour organiser l'édition 2003 du festival ?

Pour faire la clarté sur ce dossier, il est indispensable que nous soient communiquées :

- La convention passée entre Le Manège et la Ville pour l'organisation du festival.
- La convention passée entre Le Manège et Melpomène

- La comptabilité des trois éditions du festival de cinéma et tout document permettant de faire la lumière sur l'usage des fonds destinés au festival de cinéma.

ANNEXES

Extrait du procès-verbal du Conseil municipal du 6 février 2002

5 - PROJET D' UN FESTIVAL DE CINÉMA "EN ROUTE VERS LE MONDE CINÉMA ET AVENTURE" - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L' ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE CULTUREL LE MANÈGE

Rapporteur : F. BERNIER

La Ville de La Roche-sur-Yon a décidé de développer une action forte dans le domaine du cinéma en initiant avec des partenaires publics et privés la première édition du Festival « En route vers le monde – cinéma et aventure ».

Le projet qui doit permettre à terme de donner une visibilité nationale à la Ville s'articulera autour :

- d'une compétition de cinéma regroupant des films inédits venant d'Europe et du monde et ayant comme dénominateur commun de mettre en scène des aventures.
- des thématiques développées chacune autour d'une personnalité forte, avec des reportages, des conférences, des expositions et des rétrospectives cinématographiques.

Il est proposé au Conseil d'approuver le principe de cette manifestation et la conclusion d'une convention avec l'association de gestion du centre culturel le Manège, pour l'organisation de ce festival

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Extrait du procès-verbal du Conseil municipal du 26 juin 2002

66 - FESTIVAL DE CINÉMA "EN ROUTE VERS LE MONDE" - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : F. BERNIER

La Ville de la Roche-sur-Yon organise du 8 au 13 octobre prochain son premier festival de cinéma sur l'aventure intitulé "En route vers le Monde". Ce festival s'articulera autour d'une compétition officielle entre une dizaine de films français et internationaux et d'un développement, en marge de la compétition, de quatre thématiques consacrées également à l'aventure avec des projections cinématographiques, des rencontres, des débats et des expositions.

L'association de gestion du centre culturel le Manège sera chargée de la mise en œuvre de cette manifestation.

Le coût du projet est fixé à 360.657 €. Le conseil municipal est appelé à solliciter une subvention de l'État au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (F.N.A.D.T.) à hauteur de 45.735 €. Par ailleurs, les concours financiers de la Région et du Département sont sollicités.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Extrait du procès-verbal du Conseil municipal du 10 décembre 2002

92 - FESTIVAL DE CINÉMA "EN ROUTE VERS LE MONDE" - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE CULTUREL "LE MANÈGE"

Rapporteur : F. BERNIER

La Ville avait fixé sa participation maximale au 1^{er} festival de cinéma « En route vers le Monde » à 198.672 €.

Ce montant a été versé à l'association de gestion du centre culturel Le Manège, chargée de l'organisation de cette manifestation. Compte-tenu des résultats financiers de ce festival, il est proposé d'allouer à cette association une subvention complémentaire de 40.000 € ce qui,

au regard des subventions qui seront perçues par la Ville (91.225 €) ramènera sa participation effective à 147.447 €.

F. BERNIER précise les points suivants :

- Les financements publics, à hauteur de 91.225 € proviennent de la DRAC, du Département, de la Région et de l'Etat au titre du FNADT.
- Cette manifestation, pour sa première édition, a bénéficié en outre de partenariats privés, à hauteur de 100.000 €.
- Le personnel du cinéma Le Concorde considère que ce festival a réellement constitué un événement culturel fort qui montre la volonté de développer une politique cinématographique sur la Ville. Il a également été constaté une évolution de la fréquentation du cinéma Le Concorde après ce festival.

J.L. BATIOU constate que le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2002, indiquait le coût global du projet, ainsi que les demandes de subventions, mais pas le montant de la participation maximale pour la Ville, telle qu'elle apparaît dans la présente délibération, à savoir 198.672 €.

F. BERNIER rappelle que la subvention globale de la Ville était inscrite sur 2 lignes budgétaires :

- Au titre du schéma local d'animation d'une part,
- Au titre d'une subvention exceptionnelle d'autre part, sachant qu'à l'époque, la Ville ne connaissait pas encore le montant des subventions accordées par les partenaires publics.

En réponse à J.L. BATIOU qui souhaite savoir si la mise à disposition de moyens humains et matériels a été budgétisée, **M. LE MAIRE** précise que cette manifestation s'est effectuée dans le cadre d'une convention entre la Ville et l'association de gestion du centre culturel Le Manège, qui assurait l'organisation générale de ce festival, avec un budget et une comptabilité identifiés pour cette opération.

P. BOURSIER, au vu des participations publiques et privées reçues par la Ville, du coût des mises à disposition de personnels, de matériels et locaux, mais également au regard de la participation plutôt modeste de la population (10.000 entrées) souhaite savoir si une évaluation précise du coût de la place, du prix de revient de l'entrée, a été effectuée.

F. BERNIER indique qu'une évaluation qualitative a été effectuée, qui montre une satisfaction globale, et une demande de renouvellement de cet événement.

QUESTION ADOPTÉE PAR 31 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE

Ne prennent pas part au vote : J. AUXIETTE, G. BOURMAUD, F. BERNIER, R. PINEAU, M. LABROUSSE au titre du pouvoir donné par F. CARITAN, P. YOU.

A titre de « clin d'œil » **M. LE MAIRE** indique que la Ville a reçu ce jour une demande de renseignements de CNN sur le festival « En route vers le Monde », ce qui montre la « portée internationale » de cette manifestation.

Pour **P. BOURSIER**, ce festival aura probablement l'année prochaine une « portée intergalactique ».